

Salaires minimums du contrat d'apprentissage en juin 2026

Calculé en pourcentage du SMIC mensuel brut (1867,02 € à compter du 01 juin 2026),
le salaire minimum d'un **apprenti en contrat d'apprentissage** s'établira dès lors comme suit en 2026 :

Salaires en apprentissage (01/06/2026)	Apprenti - 18 ans		Apprenti de 18 à 20 ans		Apprenti de 21 à 25 ans	
	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut	Salaire brut	Montant brut
1ère année d'alternance	27 % du SMIC	504,10 €	43 % du SMIC	802,82 €	53 % du SMIC	989,52 € Net : 977,85€ *
2ème année d'alternance	39 % du SMIC	728,14 €	51 % du SMIC	952,18 € Net : 948,29€ *	61 % du SMIC	1 138,88 € Net : 1096,08€ *
3ème année d'alternance	55 % du SMIC	1 026,86 € Net : 1007,41€ *	67 % du SMIC	1 250,90 € Net : 1184,76€ *	78 % du SMIC	1 456,28 € Net : 1347,33€ *
<i>*Les apprentis percevant au moins 50 % du Smic sont prélevés au titre de la CSG et de la CRDS, des contributions sociales obligatoires destinées au financement de la Sécurité sociale.</i>	Apprenti de 26 ans et plus					
	Salaire brut			Montant brut		
	100 % du SMIC			Net : 1672,47€ * 1 867,02 €		

Attention, une majoration de 15 points s'applique à la rémunération si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- le diplôme préparé est de même niveau que le diplôme précédent
- le contrat est inférieur à 1 an
- la qualification visée est en lien direct avec secteur d'activité